

MAIRIE de SAINT VICTOR DE BUTHON
28240

COMPTE-RENDU de la REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2018

Convocation du 05/04/2018

Nombre de conseillers : en exercice 14 présents 12 votants 13

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. CERCEAU Jean-Michel, Maire.

Présents : Mmes et MM. : CERCEAU Jean-Michel, BORDIER Christophe, GUÉRIN Brigitte, CHAILLOU Yvette, BULOT Angélique, ALLOTEAU Brigitte, MOREAU Bernard, VERRET Geoffroy, BRULARD Sylvain, TAILLANDIER Stéphane, CINTRAT Christian, LEGRET Antoine

Absent(e)s : CHAMBRE Brigitte (pouvoir à M.CERCEAU), DECOTIGNIE Simon,

Secrétaire de Séance : Christophe BORDIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du conseil du 30 janvier 2018

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour initialement établi, savoir :

- Délibération sur un avenant au lot n° 3 du marché de travaux boulangerie
- Autorisation au Maire de signer une convention de délégation de la compétence voirie entre la commune et la communauté de communes Terres de Perche
- Organisation et tarifs du concours de pêche

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu le 05 avril dernier la lettre de démission de M. Claude DABONOT de ses fonctions de conseiller municipal. Cette démission a donc été effective dès cette date. Cette lettre a aussitôt été transmise à Madame le Préfet, conformément à la législation en vigueur.

DELIBERATION N° 1 : Subventions 2018 aux associations

Après avoir consulté la liste des associations ayant sollicité la commune dans la perspective de l'obtention d'une subvention au titre de l'année 2018, le conseil, après en avoir débattu, décide :

- Le vote d'un crédit global de 3250 € au titre des subventions 2018 aux associations
- Au sein de cette enveloppe, une première répartition de 1715 € est proposée comme suit :

1	Amicale des sapeurs-pompiers	320
2	Coopérative scolaire	250
3	Amicale des anciens combattants	250
4	Comice agricole	50
5	Prévention routière	45

6	Ligue contre le cancer	15
7	Association des Parents d'Elèves	150
8	Collectionneurs des portes du Perche	30
9	ADMR	100
10	Association Française des sclérosés en plaque	25
11	Association Française contre les myopathies	100
12	Croix rouge	25
13	Comité de jumelage	150
14	Association neuropsychiatrique Bonneval	25
15	Les aînés Loupéens	30
16	Ass paralysés de France	30
17	<i>ECOLE TX PUBLICS BIGEAULT Clément</i>	30
	<i>CFA Sorigny CERCEAU G. +BIJAULT M.+LEGRET</i>	90
	TOTAL	1715

Cette enveloppe budgétaire et la première répartition proposée sont adoptées à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET COMPTE DE GESTION 2017
BUDGET EAU**

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2017 du budget annexe Eau.
Le compte est annexé à la présente délibération.

Le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité.

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2017,
Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.
Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE :

➤ le Compte Administratif 2017 qui fait apparaître :

-un excédent d'exploitation de	96 277.19
-un excédent d'Investissement de	<u>33 938.66</u>
soit un excédent de clôture de	130 215.85 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle du conseil.

DELIBERATION N° 3 : SUBVENTION DU BUDGET EAU AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose :

Après s'en être entretenu avec Madame le chef de poste de la Trésorerie de la Loupe, il est dressé le constat d'un déficit chronique du budget assainissement, généré par la section investissement.

Il est rappelé qu'un budget annexe gérant un SPIC se doit d'être à l'équilibre.

Un déficit chronique s'explique principalement par la pratique de tarifs trop faibles.

Il convient donc que le conseil délibère sur ce point pour assurer l'équilibre de ce budget à terme.

Concernant l'équilibre du budget primitif 2018, qui doit être assuré, il est proposé, à titre exceptionnel, de permettre le versement d'une subvention d'équilibre par le budget annexe Eau, qui présente l'excédent suffisant, au budget annexe Assainissement, pour un montant de 5234.64 €.

Il convient de rappeler la proximité « économique » de ces deux budgets annexes et de préciser également la perspective à moyen terme du transfert probable de ces deux compétences vers l'intercommunalité.

Cette opération revêt un caractère exceptionnel et il conviendra de faire en sorte que le budget assainissement soit à l'avenir présenté et réalisé à l'équilibre.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve le principe du versement d'une subvention d'équilibre du budget annexe Eau vers le budget annexe Assainissement, pour un montant de 5234.64 € et l'inscription de cette opération aux deux budgets primitifs 2018 concernés.

DELIBERATION N° 4 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Au vu de la délibération précédente, et afin de restaurer à terme l'équilibre du budget annexe assainissement, il est proposé, à compter de 2018, une augmentation de la redevance d'assainissement collectif sur la base suivante :

- part fixe : 55 € au lieu de 50 €
- part variable : 1.30 € le mètre cube au lieu de 1.10 €

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'augmentation en 2018 de la redevance d'assainissement collectif sur la base précisée ci-dessus.

DELIBERATION N° 5 : BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET EAU

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2017 voté ce jour,
Vu l'excédent d'exploitation s'élevant à 96 277.19 €

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au B.P. 2018 l'excédent d'exploitation comme suit :

Report à l'article 002
de la section d'exploitation 96 277.19 €

Après avoir entendu le Budget Primitif 2018
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE

le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

111 168.19 €	en section d'exploitation
50 639.14 €	en section d'investissement

DELIBERATION N° 6 COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2017 du budget annexe Assainissement.

Le compte est annexé à la présente délibération.

Le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2017,
Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE :

➤ le Compte Administratif 2017 qui fait apparaître :

-un excédent d'exploitation de	11 916.85
-un déficit d'Investissement de	<u>-17 777.11</u>
soit un déficit de clôture de	- 5 860.26 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle du conseil.

DELIBERATION N° 7 BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2017 voté ce jour,
Vu l'excédent d'exploitation s'élevant à 11 916.85 €

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au B.P. 2018 l'excédent d'exploitation comme suit :

Report à l'article 002
de la section d'exploitation 0 €

Affectation en réserves à l'article 1068
de la section d'investissement 11 916.85 €

Après avoir entendu le Budget Primitif 2018
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE

le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

51 931.64 €	en section d'exploitation
56 984.21 €	en section d'investissement

DELIBERATION N° 8

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2017 du budget annexe Boulangerie.
Le compte est annexé à la présente délibération.
Le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2017,
Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.
Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE :

➤ le Compte Administratif 2017 qui fait apparaître :

-un déficit d'exploitation de	- 568.75
-un excédent d'Investissement de	<u>109 760.76</u>
soit un excédent de clôture de	109 192.01 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle du conseil.

DELIBERATION N° 9

BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2017 voté ce jour,
Vu le déficit d'exploitation s'élevant à - 568.75 €

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au B.P. 2018 le déficit d'exploitation comme suit :

Report à l'article D 002	
de la section d'exploitation	- 568.75 €
Affectation en réserves à l'article 1068	

de la section d'investissement 0 €

Après avoir entendu le Budget Primitif 2018
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE

le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

13 626.00 €	en section d'exploitation
471 377.67 €	en section d'investissement

DELIBERATION N° 10 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

M. Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2018 et le soumet à la délibération du Conseil.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas augmenter le taux des 3 taxes locales pour 2018

VOTE le taux des 3 taxes locales pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation	8.76%
Taxe foncière s/bâti	14.70%
Taxe foncière s/non bâti	33.86%

soit un produit attendu de 156 911 €

DELIBERATION N° 11 COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2017 du budget principal de la commune.

Le compte est annexé à la présente délibération.

Le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2017,
Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE :

➤ le Compte Administratif 2017 qui fait apparaître :

-un excédent de Fonctionnement de	221 874.41
-un excédent d'Investissement de	<u>14 017.64</u>
soit un excédent de clôture de	235 892.05 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle du conseil.

DELIBERATION N° 12 : BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2017 voté ce jour
Vu l'excédent de fonctionnement s'élevant à 221 874,41 €

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au B.P. 2018 l'excédent de fonctionnement comme suit :

Report à l'article R 002	
<u>de la section de fonctionnement</u>	<u>221 874.41 €</u>
Affectation en réserves à l'article 1068	
de la section d'investissement	0 €

Après avoir entendu le Budget Primitif 2018
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE

le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

535 951.41 €	en section de fonctionnement
205 282.82 €	en section d'investissement

:

DELIBERATION N° 13 ATTRIBUTION DU LOT 4 MARCHE DE TRAVAUX BOULANGERIE

Monsieur le Maire expose :

Il est rappelé que le lot n° 4 « Plâtrerie – Faux Plafonds » du marché de travaux de réhabilitation de la boulangerie n'avait pu être attribué faute d'entreprises candidates.

Après relance, trois entreprises ont posé leur candidature pour ce lot.

M. Deschamps, Maître d'œuvre, a procédé à l'analyse de ces candidatures.

Monsieur le Maire soumet le résultat au conseil.

Après débat, le conseil décide d'attribuer le lot n° 4, en conformité avec l'analyse du maître d'œuvre, à l'entreprise suivante :

- SARL EMG 13bis, rue du Pont Lignol
91680 Bruyères-le-Châtel

Pour un montant de : 37309.95 € HORS TAXES
Soit un montant de 44771.93 € TTC

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

DELIBERATION N° 14 : AVENANT LOT N° 3 MARCHE DE TRAVAUX BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle que le lot n° 3 « Menuiseries extérieures bois aluminium serrurerie » a été attribué à l'entreprise Les Menuiseries Castelneuviennes (LMC). Dans son offre, cette entreprise proposait une variante consistant en « menuiseries bois/alu intégré pour les menuiseries extérieures ».

Monsieur le Maire, après en avoir exposé les avantages techniques, propose au conseil d'opter pour cette variante.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve l'adoption de la variante « menuiseries bois/alu intégré pour les menuiseries extérieures » proposée par l'entreprise L.M.C. qui se chiffre à :

- 3378,00 € HORS TAXES
- Soit 4053,60 € TTC

Ce qui portera le montant du marché total de ce lot à :

- 26257,00 € HORS TAXES
- Soit 31508.40 € TTC

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à l'acte d'engagement de l'entreprise LMC.

DELIBERATION N° 15 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil de procéder à la demande de toutes subventions au meilleur taux auprès du Conseil Régional de la Région Centre Val de Loire, dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de la boulangerie.

Il est rappelé que cette demande ne pouvait être effectuée que lorsque l'ensemble des lots constituant le marché de travaux serait attribué.

Les montants estimés des subventions sont :

- Au titre du dernier commerce : 57.128 €
Soit 30% d'une dépense subventionnable estimée à 190.428 € HT.
- Au titre du Plan Isolation : 66.725 €
Soit 50% d'une dépense subventionnable estimée à 133.450 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à saisir la Région et à solliciter les subventions au meilleur taux, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale – Pôle Territorial du Perche -.

DELIBERATION N° 16 : SUBVENTIONS DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET BOULANGERIE

Monsieur le Maire expose :

Le budget boulangerie ne dispose pas de ressources propres et doit faire face aux dépenses d'investissement liées au chantier de réhabilitation de la boulangerie et du logement attenant.

De même, le budget boulangerie devra faire face à quelques dépenses de fonctionnement.

C'est pourquoi il est proposé que le budget principal de la commune octroie au budget annexe boulangerie les crédits suivants pour 2018 :

- | | |
|---------------------------|------------|
| - Subvention d'équilibre | 13626,00 € |
| - Subvention d'équipement | 72174,87 € |

Les budgets primitifs 2018 de la commune et de la boulangerie proposés au vote lors du présent conseil tiennent compte de ces subventions.

Il est demandé au conseil d'approuver le principe et le montant de ces subventions.

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions du budget principal vers le budget annexe boulangerie pour les montants précisés ci-dessus.

DELIBERATION N° 17 : CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE VOIRIE

Monsieur le Maire expose :

Afin de permettre à la commune d'effectuer les travaux de voirie prévus sur les chemins des Orioux et de La Borde, il est nécessaire que la communauté de communes délègue sa compétence voirie. Il convient donc de signer avec la communauté de communes Terres de Perche une convention de délégation de la compétence voirie.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer ladite convention.

Il est rappelé que la délégation ainsi accordée est limitée aux deux seuls chantiers cités ci-dessus.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de la compétence voirie prévue entre la commune et la communauté de communes Terres de Perche.

DELIBERATION N° 18 : CONCOURS DE PECHE

Monsieur le Maire expose :

Devant le risque de défaillance du comité des fêtes dans la perspective de l'organisation du traditionnel concours de pêche prévu le 1^{er} mai 2018, et constatant le souhait de la population de voir se dérouler malgré tout cette manifestation à vocation conviviale, il est proposé au conseil que la commune se substitue au comité des fêtes pour organiser ce concours.

Il y a donc lieu de délibérer sur ce point et sur la fixation des tarifs qui seront pratiqués durant cette journée.

Il est proposé de fixer ces tarifs comme suit :

- | | |
|------------------------------------|------|
| - Inscription au concours de pêche | 10 € |
| - Boisson fraîche | 1 € |
| - Sandwich | 2 € |

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide de substituer la commune au comité des fêtes pour l'organisation du concours de pêche du 1^{er} mai, et décide de fixer les tarifs de cette manifestation comme précisé ci-dessus.

DELIBERATION N° 19 : FETE DES VOISINS

Monsieur le Maire expose :

La Fête des Voisins se tiendra prochainement dans la commune. Il y a donc lieu de fixer le tarif des repas et boissons qui seront proposés aux participants.

Après débat, il est proposé de fixer le tarif suivant :

Repas : 7 €

Brochette supplémentaire : 3.50 €

Repas enfants (3 à 6 ans) : 4 €

Enfants – 3 ans : gratuit

Cidre : 3.50 €

Vin rouge ou rosé : 7 €

Sodas : 1.50 €

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les tarifs exposés ci-dessus pour l'édition 2018 de la fête des voisins.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire
 - o informe le conseil que, dans la mesure où l'ensemble des lots du marché de travaux de réhabilitation de la boulangerie est pourvu, une réunion est prévue le 16 avril en mairie, avec le maître d'œuvre et l'ensemble des entreprises intervenantes, afin d'établir le calendrier des travaux.
 - o informe le conseil qu'il a reçu récemment les membres fondateurs d'une nouvelle association, dont le siège est à Saint Victor de Buthon. L'association « Les 7 Baladins » proposera des animations à base de chansons et musiques de variétés.
 - o informe le conseil que, après avis favorable de la CCID réunie récemment, il est commencée une procédure d'incorporation de deux biens sans maître sis sur le territoire de la commune. Le conseil sera informé du déroulement de cette procédure sur laquelle il sera amené à délibérer.
 - o rappelle qu'il avait été convenu que nos amis Belges viennent à Saint Victor lors des festivités du 14 juillet. Après contact avec le président du comité de jumelage, il s'avère que ce dernier ne souhaite pas s'en occuper. Il est décidé de prendre contact avec le président du comité Belge pour organiser leur venue.
- Christophe BORDIER rappelle que la commune accueille le Festival International d'Aquarelle du Perche du 28 avril au 06 mai organisé par l'OT. Il lance à nouveau un appel pour assurer les permanences. Toute personne même hors conseil sera la bienvenue.
- Geoffroy VERRET propose de réfléchir à l'installation de paniers de basket sur l'aire de détente. Une réflexion sera menée dans le cadre de l'opération « Coeur de village ».
- Brigitte ALLOTEAU demande pourquoi les cloches de l'église ne sonnent plus. Elles ont été réparées.
- Angélique BULOT
 - o demande ce qu'il en est de la perspective de vente du lavoir. Monsieur le Maire précise que les riverains seront informés mais que la vente sera ouverte à toute personne intéressée.
 - o demande si l'entreprise qui doit s'implanter sur la ZA près de la coopérative va bientôt réaliser les travaux. Des devis sont en cours.
- Stéphane TAILLANDIER
 - o demande si le choix de l'entreprise pour les travaux de chauffage de la salle des fêtes est fait. Des devis sont en cours de réalisation.
 - o demande si le véhicule des pompiers pourrait être garé dans le garage près du Rond-Point des Amitiés. Un accord de principe est pris mais il faut trouver une solution pour un abribus.

- Brigitte GUERIN
 - rappelle que la Fête des Voisins est prévue le 25 mai. Un repas sera proposé pour 7€. Toute aide pour l'organisation de cette manifestation est la bienvenue.
 - souligne que la dégradation de l'enduit du mur du cimetière génère un dépôt sur les concessions avoisinantes
 - attire l'attention sur le manque à gagner en termes de location de salles dans le cas où la salle des fêtes est réservée par une association communale qui annule au dernier moment la manifestation prévue. Une réflexion est proposée sur la mise en place d'un système d'arrhes.
 - informe que des bacs à compost seront proposés en 2019 par le SIRTOM et que la Taxe des Ordures Ménagère va augmenter.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de Séance,
Christophe BORDIER

Le Maire,
Jean-Michel CERCEAU

**Jean-Michel
CERCEAU**

Christophe BORDIER

Brigitte GUÉRIN

Yvette CHAILLOU

Angélique BULOT

**Stéphane
TAILLANDIER**

Brigitte ALLOTEAU

**Brigitte CHAMBRE
Absente
Procuration à J.M.
CERCEAU**

Bernard MOREAU

Geoffroy VERRET

**Simon DECOTIGNIE
Absent**

Christian CINTRAT

Antoine LEGRET

Sylvain BRULARD